



Pour garde de ma fille cause hospitalisation de sa mere

Par **patrick**, le **25/02/2010** à **19:54**

Bonjour,
mon ex femme doit se faire hospitalisée de 3 a5 jours je n ai la garde que le samedi vu que je n ai qu un studio
es ce que j ai le droit de demander la garde pour cette période
es ce que mon ex femme a le droit de mettre ma file chez des personne hor famille ou hors département
merci de me répondre rapidement
a savoir on est toujours en bon terme